

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-neuf novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le 12 novembre 2020.

Siégeaient à l'assemblée :

| | |
|---|--|
| Monsieur BARON Jean-Marc | Madame LOISELEUR Pascale |
| Monsieur BATTAGLIA Alain | Madame LUDMANN Véronique |
| Monsieur BLOT Laurent | Monsieur MARECHAL Guillaume |
| Monsieur BOUFFLET Pierre | Madame MARTIN Emilie |
| Monsieur BOULANGER Damien | Monsieur MELIQUE Jacky |
| Monsieur CHARRIER Philippe | Madame MIFSUD Florence |
| Monsieur CURTIL Benoît | Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre |
| Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc | Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine |
| Monsieur DUMOULIN François | Madame PIERA Pascale |
| Monsieur GAUDUBOIS Patrick | Madame PRUVOST-BITAR Véronique |
| Madame GAUVILLE-HERBET Cécile | Madame REYNAL Sophie |
| Monsieur GEOFFROY Rémi | Madame ROBERT Marie-Christine |
| Madame GORSE-CAILLOU Isabelle | Monsieur ROLAND Dimitri |
| Monsieur GRANZIERA Gilles (<i>Absent de la délibération n° 2020-CC-06-140 à la délibération n° 2020-CC-06-142 ; Présent de la délibération n° 2020-CC-06-143 à la délibération n° 2020-CC-06-154</i>) | Madame SIBILLE Elisabeth (<i>Absente de la délibération n° 2020-CC-06-140 à la délibération n° 2020-CC-06-149 ; Présente de la délibération n° 2020-CC-06-150 à la délibération n° 2020-CC-06-154</i>) |
| Madame JAUNET Christel | Monsieur SICARD Bruno |
| Monsieur LAPIE Dominique | Madame TONDELLIER Viviane |
| Monsieur LESAGE William | |

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur GUEDRAS Daniel donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur LEFEVRE Sylvain donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur REIGNAULT Patrice donne pouvoir à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur PATRIA Alexis (non excusé)

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Président de séance procède à l'appel nominal des Conseillers Communautaires.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Président vérifie les conditions de quorum et la validité des pouvoirs.

Monsieur le Président constate que celui-ci est atteint et proclame la validité de la séance.

2020-CC-05-140 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Laurent BLOT, secrétaire de séance.

2020-CC-05-141 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'ENTERINER** Monsieur Wilfried DIEDRICH en tant que nouveau Conseiller Communautaire en remplacement de Monsieur Patrice BIJEARD et de l'installer dans ses fonctions.

2020-CC-05-142 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 6 « ABSTENTIONS » (Madame PRUVOST-BITAR Véronique et son pouvoir, Madame MIFSUD Florence, Madame ROBERT Marie-Christine et son pouvoir, Monsieur DIEDRICH Wilfried), les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'ADOPTER**, sans modification, le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 30 septembre 2020.

2020-CC-05-143 REORGANISATION DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES DU DEPARTEMENT DE L'OISE – "ADTO" ET "SAO" ET DESIGNATION DES MEMBRES

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la fusion consistant dans l'absorption de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) par la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), selon les termes du traité de fusion joint à la présente délibération qui comporte les caractéristiques suivantes :
 - Apport par l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), de la totalité de son actif net, à la date d'effet rétroactif du 1^{er} janvier 2020, soit 1 303 476,78 euros,
 - Rémunération de cet apport moyennant l'échange de chaque action de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) contre 359 actions à émettre par la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO),
 - Augmentation corrélative du capital de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) de 574 000 actions, soit 1 234 960,00 euros, assortie d'une prime de fusion de 68 516,78 euros,Etant précisé que, préalablement à cette fusion, la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) a modifié sa forme pour passer de Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) à Société Publique Locale (SPL), condition de la réalisation de ladite fusion, que l'assemblée délibérante approuve.
- **D'APPROUVER** l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) par la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 euros à 150,00 euros et par incorporation de réserves pour 67 775,00 euros de sorte qu'il s'établisse à 3 306 750,00 euros pour être composé de 22 045 actions de 150,00 euros de nominal ;
- **D'APPROUVER** les statuts de la Société Publique Locale (SPL) résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **DE CHARGER** les représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations ;
- **DE DESIGNER**, en tant que représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des Assemblées Spéciales et Générales de la société « ADTO-SAO », résultant de la fusion, les élus suivants :
 - o Titulaire : **Monsieur Jean-Marc BARON**
 - o Suppléant : **Monsieur Xavier GAUTIER**
- **DE DESIGNER**, **Monsieur Jean-Marc BARON**, en tant que représentant de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, si celle-ci était appelée à siéger au Conseil d'Administration de la société « ADTO-SAO », résultant de la fusion ;

- **D'APPROUVER** la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) au sein de la Société Publique Locale (SPL) « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

2020-CC-05-144 COMPOSITION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

2020-CC-05-145 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE BUREAUX ET DE LA SALLE DE REUNION DU QUARTIER ORDENER, BATIMENT N° 6

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les tarifs proposés, pour l'année 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire ;
- **D'INSCRIRE** les recettes y afférentes au budget principal.

2020-CC-05-146 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OISE 2021

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention annexée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCI de l'Oise) ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

2020-CC-05-147 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) - ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Président portant sur la mise en place de cycles de travail annualisés au Relais des Assistantes Maternelles (RAM) tels qu'exposés ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les modalités de calcul de l'annualisation du temps de travail telles que présentées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en place cette organisation de travail au sein de la collectivité et à signer tous les actes constitutifs de la présente décision.

2020-CC-05-148 AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à recruter au maximum cinq vacataires pour les distributions de supports de communication et de sacs à déchets ménagers pour la période de décembre 2020 à février 2021 ;

- **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,15 euros, révisable en fonction de la législation en vigueur ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;
- **DE DONNER TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

2020-CC-05-149 FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2021 (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS)

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 75 528,00 euros pour l'année 2021 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2020-CC-05-150 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2020.

2020-CC-05-151 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (REOMI)

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n° 1 du budget annexe Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

2020-CC-05-152 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2020 SUR LE BUDGET ANNEXE REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (REOMI)

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur des créances présentées ;
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits budgétaires correspondants au budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

2020-CC-05-153 ADHESION A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) ANONYME CEEBIOS

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION » (Monsieur CHARRIER Philippe), les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Anonyme CEEBIOS, en cours de création, en qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Catégorie 6) ;

- **D'AUTORISER** la souscription de 120 parts sociales de 200 euros chacune, soit pour un montant total de 24 000 euros, réparti sur trois exercices à hauteur de 8 000 € par an ;
- **D'APPROUVER** le projet de statuts annexé de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Anonyme CEEBIOS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir dans la mise en œuvre du présent, incluant les éventuels avenants.
- **D'INSCRIRE**, annuellement, au budget principal les crédits correspondants.

2020-CC-05-154 SOUTIEN AUX COMMERCANTS DE PROXIMITE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 : DISPOSITIF KEETIZ

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **DE VERSER** une dotation financière de 50 000 euros à la société KEETIZ, chargée de la redistribuer aux consommateurs dans le cadre du dispositif "Cashback" ;
- **DE VERSER** les prestations de service de 6 666,67 euros H.T. soit 8 000 euros T.T.C ainsi que les frais relatifs au plan de communication et toutes autres charges s'y afférant de 1 950 euros H.T. soit 2 340 euros T.T.C. à la société KEETIZ ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux différentes demandes de subventions et financements pour ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Monsieur Guillaume MARECHAL**, **Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**, certifie que le **compte-rendu sommaire du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020** de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a été affiché le **23 novembre 2020**, dans les panneaux d'affichage prévus à cet effet, aux portes de l'Intercommunalité, située au 30 avenue Eugène Gazeau à Senlis.

Fait à Senlis,

Le **24 NOV 2020**

 Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleury 